

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02017
Numéro SIREN : 823 587 894
Nom ou dénomination : 3KROCS

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2023 sous le numéro de dépôt 2566

3KROCS
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000€
Siège social : 30 rue Raoul Dautry
77340 PONTAULT COMBAULT
823 587 894 RCS Melun

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 15 JANVIER 2023

Le 15 Janvier 2023, à 10H30 se tient une assemblée générale extraordinaire, au siège social de la société 3KROCS (ci-après dénommée la « Société »), sur convocation de la gérance.

Monsieur MILOS BRKIC préside la séance.

Le Président de séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Démission de Monsieur MILOS BRKIC de sa fonction de Président et nomination d'un nouveau Président,
- Agrément de Monsieur CHRISTOPHE SANCHEZ en qualité de nouveau président de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président de séance dispose sur le bureau et met à disposition des associés :

- Lettre de démission de Monsieur MILOS BRKIC de ses fonctions de président de la société,
- Le texte des résolutions à soumettre au vote de l'assemblée.

Personne ne demandant la parole, le président de séance met aux voix des résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur MILOS BRKIC de ses fonctions de président à compter du : **15 JANVIER 2023**.

Et nomme en qualité de nouveau président : **Monsieur CHRISTOPHE SANCHEZ**.

Résidant : **18 RUE FOULQUES - NEUILLY SUR MARNE 93330**.

A compter du **16 JANVIER 2023**.

Pour un mandat à durée **indéterminée**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

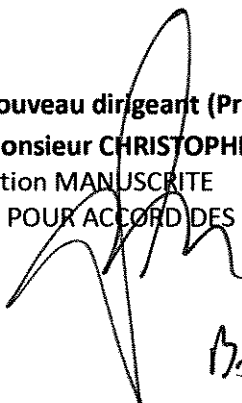
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tout dépôt, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Le Président de séance,
Monsieur MILOS BRKIC**



**Le nouveau dirigeant (Président de 3KROCS)
Monsieur CHRISTOPHE SANCHEZ
Mention MANUSCRITE
BON POUR ACCORD DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT**



BON POUR ACCORD
des FONCTIONS de
PRÉSIDENT

C. SANCHEZ